



bouyer leroux



MATELOC

« La Scop, c'est l'avenir de l'entreprise »

Désormais, les entreprises coopératives qui vont voir le jour pourront recevoir des subventions du conseil régional. L'occasion d'un tour d'horizon des Scop du Choletais, qui, pour la plupart, existe depuis des décennies.

Le tissu économique choletais est « propice » aux Sociétés coopératives de production (Scop). Sur ce territoire, non seulement « les entreprises se développent », mais elles ont la particularité de « durer » dans le temps, analyse Vanessa Chartier, déléguée régionale des Sociétés coopératives et participatives de l'Ouest. Le principe des Scop « colle » donc à l'état d'esprit des chefs d'entreprise du Choletais : « Ce modèle de fonctionnement crée l'émulation. » Patrons et porteurs de projet, réunis hier à Cholet pour une visite de l'entreprise Mateloc, témoignent.

Les Solidaires

Il existe deux établissements à Cholet. Les Solidaires (67 salariés) de la zone de l'Écuyère, qui vend des cuisines, salles de bain et cheminées ; et celui du Cormier (10 salariés), spécialisé dans le bâtiment. Raphaël Robert, le patron du site de l'Écuyère, ne tarit pas d'éloges sur le principe des Scop : « Il y a 50 ans, les quatre artisans qui ont créé l'entreprise se sont associés dans une Scop. Avec l'envie de développer la société, grâce à des gens plus motivés. Chaque fois qu'on recrute quelqu'un, on renforce l'entreprise. 85 % de nos salariés sont des associés. »

Effireal

Autrefois Établissements Baugas et après plusieurs changements de propriétaires, Effireal (isolations), à Chemillé, est passé de la société anonyme à la Scop, il y a un an. « Les 17 salariés ont tous accepté. Ils participent aujourd'hui aux choix stratégiques de l'entreprise », indique le gérant, Frédéric Gaborit.

Biocoop

Le réseau de magasins coopératifs de produits biologiques et d'écoproduits a installé trois Biocoop dans l'agglomération. Un à Beaupréau, deux à Cholet dont une ouverture toute récente rue de la Mairie.

Bouyer-Leroux

Au sein du groupe de briqueterie, dont le siège est situé à La Séguinière, « 95 % des 250 salariés » sont des



La visite de la Scop Mateloc, prestataire de service pour les entreprises du BTP et de l'industrie, hier à Cholet.

sociétaires de l'entreprise, affirme le PDG Roland Besnard. Le groupe représente « une partie de leur patrimoine. Nous avons toujours investi sur les hommes comme sur le matériel ». Alors que Bouyer-Leroux a fêté ses 30 ans en février dernier, Roland Besnard n'hésite pas à qualifier le statut des Scop comme « éminentement moderne ».

Comec

La Comec, leader sur le marché des trappes et façades de gaines, a

célébré ses 50 ans cette année. La société coopérative de La Tessoualle compte 150 salariés, dont 123 associés. L'entreprise est notamment reconnue dans la conception d'équipements coupe-feu.

Mateloc

Mateloc (125 salariés), prestataire de service pour les entreprises du BTP et de l'industrie, est basé au Cormier. Née de la fusion de deux entreprises en difficulté, la société existe sous sa forme d'organisation coopérative

depuis 30 ans. Et cela pourrait durer encore longtemps. Car sous ce statut, « les fonds propres de l'entreprise sont inaliénables », indique Alain Durand, PDG de Mateloc, également président de l'union régionale des Scop : Mateloc ne présente, en effet, pas de risque d'OPA (offre publique d'achat).

Porteurs de projet

« La Scop, c'est l'avenir de l'entreprise. À mes yeux, il s'agit du meilleur modèle économique », s'enthousiasme Pascal Guilbeteau, porteur de projet. Sa société, à Saint-Crespin-sur-Moine, est spécialisée dans les menuiseries alu, les vérandas et les verrières. À 47 ans, il veut mettre ses « onze salariés au cœur du processus de management ». Marie-Fan Giraudon, la directrice de Cap Savoir (association de lutte contre l'illettrisme), est dans le même cas, et souhaite « permettre aux neuf salariés de s'investir pleinement dans l'économie sociale et solidaire ».

Christian MEAS.

La Région facilite les projets de Scop

Le conseil régional lance « Capital Scop », un dispositif d'aide aux entreprises coopératives, dont le montant est compris entre 1 000 et 5 000 € par salarié-associé. La subvention de la Région sera égale à l'apport en capital de chaque salarié-associé. « Si un salarié apporte 3 000 €, la Région subventionne à hauteur de 3 000 €, résume Christophe Clergeau, vice-

président du conseil régional. Tout groupe de salariés-associés, pour toute sorte d'activité, peut prétendre à cette aide. Il faut être accompagné par l'Urscoop (Union régionale des Scop). Les reprises d'entreprise, les transformations d'entreprise et bien entendu les créations, sont concernées. En Maine-et-Loire, on compte 26 Scop, employant 800 salariés.